

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 03/18 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 8 JUIN 2018

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 8 Juin 2018 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes BOURREAU Isabel, MAFFLARD Michelle Adjointes, Mmes CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, LAURENT Sandrine, SILVERIO Christine, Mrs CANIPELLE Williams, CATINAT Franck, CRESSON Réjean, DROLLER Yves et LIENART Pierre.

Absente excusée : Mme AMBROZY Brigitte représentée par Mr DROLLER Yves

Absent : Mr PILLON Jean-François

Secrétaire de séance : Mr LIENART Pierre

Approbation du compte-rendu du 6 Avril 2018.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Délibération 09/18 :

Considérant les dispositions d'Ile-de-France Mobilités, relatives au plan d'actions de services de proximité, Considérant les échanges en conférence des Maires et le travail de la commission transport portant sur la mise en place d'un service spécifique (transport à la demande), adapté aux logiques de déplacement et aux besoins de ses populations.

Considérant l'élaboration en cours, par le transporteur local, d'un diagnostic et d'une analyse précise des besoins à l'échelle de la nouvelle agglomération

Considérant la carte portant localisation des stations multimodales de covoiturage d'intérêt départemental

Considérant la volonté de faciliter les déplacements des administrés,

PROPOSE de compléter les statuts à l'article 5.3-7 comme suit :

- étude et mise en place du transport à la demande
- Étude, participation à la réalisation et entretien d'aire multimodale conformément au schéma défini par le Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, EMET un avis FAVORABLE aux statuts.

MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Délibération 10/18 :

Il est proposé d'élargir l'intérêt communautaire mis en place par l'ex Pays Fertois en matière de politique locale de soutien aux commerces, sur l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération et de permettre le lancement des études en vue de la construction d'une halle des sports à Coulommiers.

Il est proposé les modifications suivantes de l'intérêt communautaire :

Compétence obligatoire 1/Développement économique : Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (élargissement à tout le périmètre de la CA)

- l'observation des dynamiques commerciales,
- l'élaboration de chartes ou développement commercial,
- l'expression d'avis communautaires avant la tenue d'une CDAC,
- la tenue d'un débat en communauté avant toute décision d'implantation d'un nouveau centre commercial

Compétence optionnelle : 2/Construction aménagement, entretien et gestion d'équipement culturel et sportif :

- Étude et construction d'une halle des sports

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes de l'intérêt communautaire : Compétence obligatoire et compétence optionnelle.

DELEGATION DONNEE PAR LA C.A.C.P.B AUX COMMUNES POUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Délibération 11/18 :

Conformément aux statuts approuvés par arrêté préfectoral, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie est devenue compétente en matière de Plan Local d'urbanisme depuis le 1^{er}

janvier 2018. Ce transfert de compétence emporte donc compétence pour la CACPB pour l'élaboration des documents d'urbanisme, l'instauration et l'exercice du DPU.

S'il est instauré, ce droit s'applique aux biens cédés sur le territoire dans les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU) des PLU Communaux.

Toutefois, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie peut, selon les conditions qu'elle décide, déléguer l'exercice du DPU à une ou plusieurs communes.

C'est ainsi que le Conseil Communautaire réuni en date du 24 mai dernier a décidé de déléguer aux communes membres l'exercice du Droit de Préemption dans les conditions prévues aux articles L 211-1 et L 213-3.

Toutefois, les communes devront adresser une copie de l'ensemble des déclarations d'intention d'Aliéner à la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, pour avis, dès leur réception en commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **instaure** un Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU).
- **accepte** la délégation donnée par la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie aux communes membres pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU communaux.

AVIS SUR LE PROJET P.L.U AVANT APPROBATION EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.A.C.P.B

Délibération 12/18 :

Le Maire expose qu'il convient que le Conseil Municipal donne son avis sur le projet du PLU avant son approbation par la Communauté d'Agglomération Coulommiers – Pays de Brie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Émet un avis favorable sur le dossier de PLU présenté et modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et du rapport du commissaire enquêteur ;

Demande à la Communauté d'Agglomération Coulommiers – Pays de Brie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire l'approbation du PLU de la commune de Méry-sur-Marne.

TERRAIN CONSORTS BERRY

Délibération 13/18 :

Monsieur le Maire informe le conseil :

- du courrier des consorts BERRY Patrick et François en date du 1er juin 2018 souhaitant céder gracieusement à la commune de MERY SUR MARNE une partie de la parcelle D 1192 sise 4 route Jean de la Fontaine « soit 1 are 36 environ » (objet d'un projet de 2012).
- de la vente de la parcelle D 1192 d'une contenance de 1 308 m² au prix de 70 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- souhaite acquérir cette parcelle
 - donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous documents afférents à cette affaire.
- L'acquisition de ce terrain est motivée par le projet toujours d'actualité de la construction d'une cantine scolaire. Ce terrain convient très bien à ce projet : l'accès piétonnier sera direct depuis l'école et l'accès des véhicules de livraison et autres se fera par l'entrée actuelle route Jean de la Fontaine.

Pendant la durée des travaux, la cantine provisoire sera conservée.

MAISON LES GLYCINES

Délibération 14/18 :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat de Mme LUZ et Mr MORMIN pour la propriété communale "Les Glycines" route Jean de la Fontaine au prix de 231 000 € net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Un appartement étant encore occupé, il sera mentionné que la vente ne sera réalisée qu'après libération dudit appartement.

Cette proposition a été acceptée par le conseil municipal en raison du coût des travaux à réaliser, notamment le remplacement des menuiseries (28 au total) pour un devis s'élevant à plus de 30 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Le Maire fait part d'une demande de subvention de la part de l'association de parents d'élèves pour leur kermesse du 23 juin 2018 à l'école de Nanteuil sur Marne. Monsieur le Maire signale avoir déjà fourni des lots pour cette kermesse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et 1 abstention (Mme SILVERIO) refuse cette demande. Le Maire rappelle que le conseil municipal a voté une subvention de 1 000 € à la coopérative scolaire de Méry et une autre de 1 200 € de participation au séjour dans les Vosges pour les enfants de Méry fréquentant l'école de Citry.

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire présente un devis de la Sté Motoculture Champenoise pour l'achat d'une perche élagueuse (moteur 2 temps) au prix de 558,33 € H.T. Le conseil accepte ce devis.

Centre de Loisirs A.S.L.P.T : Le Maire rappelle que la commune a signé une convention de partenariat avec les communes de SAACY, CITRY, NANTEUIL et l'A.S.L.P.T pour un centre de loisirs pendant les vacances de Juillet réduisant le coût de la semaine à 30 € au lieu de 41 € pour les parents. Le conseil, à l'unanimité, souhaite élargir cette participation aux petites vacances scolaires à compter de 2019.

Police Municipale :

Le Maire fait part du retour de la Sous-Préfecture de la convention. Ce service pourrait être effectif à partir d'août 2018.

Le Maire rappelle la réunion publique organisée par la Gendarmerie Nationale qui a eu lieu à LUZANCY mercredi 6 juin au Foyer Rural sur le thème des cambriolages.

Des documents de consignes contre les cambriolages sont disponibles en mairie, ainsi que le cerfa « opération tranquillité vacances » (ou à télécharger) et à déposer à la gendarmerie.

Travaux Pont SNCF RD 80E :

Des travaux de réparation sous l'ouvrage du Pont SNCF se dérouleront du 25 juin au 6 juillet 2018 sur la Route Départementale 80 E (Routes de Courcelles et de Sainte-Aulde). Ces travaux nécessitent la fermeture de la route et la mise en place d'une déviation.

Eclairage public :

Les travaux de remplacement des lampadaires actuels route de Sainte-Aulde et route Jean de la Fontaine par des éclairages à LED commenceront courant août.

Des devis sont demandés pour continuer cette opération de renouvellement en 2019 dans la Grande Rue. Une demande de subvention sera demandée au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (S.D.E.S.M).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.

Le secrétaire de séance
P. LIENART